



CHARTRE CHORALE « Amitié en chansons »

1er Septembre 2026

I - DÉFINITION DE L'ACTIVITÉ

- Ensemble de personnes chantant sous la direction d'un(e) chef de chœur.
- avec un(e) responsable d'activité représentant le club SABJ.
- Tout le monde peut s'inscrire à la chorale même sans connaître le solfège. Des partitions sont mises à disposition pour suivre les chants.
- Il convient de chanter juste et d'avoir un peu l'oreille musicale

II- EFFECTIF, LIEU, HORAIRE

Au maximum 40 personnes. (hommes et femmes).

La chorale se réunit le lundi de 13h45 à 15h45 à la Maison de Quartier de Pré bénit.

L'échauffement commence à 14h. **Tout retard doit être exceptionnel.**

III- DÉROULEMENT D'UNE SÉANCE

- Les dix premières minutes sont consacrées à un travail sur la respiration, la décontraction et les vocalises, ce qui permet de placer la voix.
- Puis nous commençons à chanter selon les différentes voix 2 - 3 - 4 et les partitions.
(soprano – alto – ténor – grave).
- Le chef de chœur enregistre les musiques sur une clef USB de l'adhérent pour qu'il puisse travailler à la maison.
- Une seule partition par chant est remise, en fonction des propositions du chef de chœur. Celle-ci est payante - idem pour la photocopie éventuelle des paroles - et l'adhérent peut l'insérer dans un classeur par ordre alphabétique pour la retrouver facilement.
- Interventions occasionnelles dans les maisons de retraite ou d'autres lieux à Bourgoin-Jallieu
- Un concert clôture la fin de saison (date fixée par le chef de chœur avec notre accord).
-

IV- COMPORTEMENT

- En participant, l'adhérent s'engage à partager les valeurs de respect, de solidarité qui font l'esprit du Club. Il est tolérant et courtois, avec les autres choristes, avec le chef de chœur et le référent de l'activité.

- Les séances doivent se dérouler dans une ambiance conviviale, et chacun doit suivre les instructions qui sont données par le chef de chœur et le responsable d'activité.
- En cas d'absences répétées non justifiées, l'adhérent ne sera pas prioritaire pour l'inscription de l'année suivante. Il est recommandé d'avertir les responsables en cas d'absence prolongée. Aucun rattrapage n'est possible.

V- SÉCURITÉ

La sécurité des membres est la priorité absolue du Club. Afin que la pratique chorale reste un plaisir et se déroule dans les meilleures conditions, chaque participant s'engage à respecter les règles suivantes :

- **Consignes de l'encadrant** : Le respect des consignes données par le chef de chœur est impératif pour garantir la sécurité du groupe et le bon usage du matériel mis à disposition
- **Accessibilité et circulation** : Maintenir les voies de passage dégagées (interdiction d'encombrer les couloirs et issues de secours avec des sacs, cannes, déambulateurs ou manteaux).
- **Procédure d'urgence** : Rappel de l'obligation de respecter les consignes d'évacuation des locaux en cas d'alerte incendie. Indiquer l'emplacement de la trousse de secours et des numéros d'urgence.
- **Signalement des incidents** : Obligation pour les participants de signaler immédiatement au chef de chœur et au responsable d'activité tout malaise ou chute, ainsi que toute défaillance.
- **En cas de besoin, il est fait appel aux secours**. Les animateurs ne sont pas habilités à donner des soins ou médicaments. Seuls les premiers gestes appris au PSC peuvent être prodigués. Une déclaration d'accident doit être établie dans les cinq jours selon le protocole FFRS.
- **Posture et confort** : Possibilité (et recommandation) de s'asseoir dès que la fatigue se fait sentir. Les répétitions prolongées debout doivent être évitées pour prévenir les baisses de tension.
- **Hydratation** : Incitation à apporter une bouteille d'eau pour préserver les cordes vocales et éviter la déshydratation.

VI - Conclusion

Cette charte n'est pas une contrainte mais un engagement personnel de faire vivre le groupe dans les meilleures conditions possibles. C'est avec cette autodiscipline que nous préserverons tous ensemble les joies et les plaisirs de chanter en chœur et ses sensations tellement agréable.

Nom – Prénom

Je déclare avoir pris connaissance de la charte Chorale et je m'engage à en respecter les clauses

Date et Signature